

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 655****21 août 2001****SOMMAIRE**

<b>A.Part S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31440</b>	<b>GCS, Global Care Solutions S.A., Luxembourg</b> ..	<b>31428</b>
<b>Aida S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31440</b>	<b>General Pacific Corporation Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31423</b>
<b>Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>31404</b>	<b>Gensur Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31423</b>
<b>Europlâtre, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>31404</b>	<b>Giacomini Investimenti S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31426</b>
<b>Eurowatt, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>31405</b>	<b>Giada Holding S.A., Differdange</b> .....	<b>31426</b>
<b>Exmar Offshore Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31394</b>	<b>Gianfi 911 Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31420</b>
<b>Exmar Offshore Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31404</b>	<b>Glinfly Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31427</b>
<b>F.Q. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31418</b>	<b>Global Capital Corporation S.A., Luxembourg</b> ..	<b>31428</b>
<b>Faci S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31405</b>	<b>Global Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31429</b>
<b>Fares Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31404</b>	<b>Goethestrasse Immobilien A.G., Luxembourg</b> ..	<b>31428</b>
<b>Fares Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31405</b>	<b>Gori &amp; Zucchi International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>31429</b>
<b>Fasanenhof Immobilien A.G., Luxembourg</b> .....	<b>31406</b>	<b>Gori &amp; Zucchi International S.A., Luxembourg</b> ..	<b>31431</b>
<b>Fa borough Publications Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31408</b>	<b>Hakon S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31432</b>
<b>Fa borough Publications Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31408</b>	<b>Harax Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31432</b>
<b>Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Luxembourg</b> ..	<b>31410</b>	<b>Hasi Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31434</b>
<b>Ferrolit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31410</b>	<b>Herve S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31434</b>
<b>Ferrolit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31410</b>	<b>Holdingsfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31432</b>
<b>Ferrolit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31411</b>	<b>Huit, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>31436</b>
<b>FIGED S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31408</b>	<b>Huit, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>31437</b>
<b>FIGED S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31409</b>	<b>Humacs S.A., Hesperange/Howald</b> .....	<b>31427</b>
<b>FIPA, Financement et Participations Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31413</b>	<b>Hunt S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31438</b>
<b>Fibime Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31406</b>	<b>Hutch S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31433</b>
<b>FinAligrup, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>31410</b>	<b>Immobilière Top-Invest Luxembourg, S.à r.l., Bridel</b> .....	<b>31428</b>
<b>Finreal Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31411</b>	<b>Imprimerie Gérard Klopp, S.à r.l., Livange</b> .....	<b>31431</b>
<b>Finreal Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31413</b>	<b>Infotechnique S.A., Howald</b> .....	<b>31436</b>
<b>Fiorshop, S.à r.l., Livange</b> .....	<b>31413</b>	<b>Intraco Holding S.A., Differdange</b> .....	<b>31438</b>
<b>Fivecom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31416</b>	<b>Kar-Tess Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31438</b>
<b>Fivecom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31417</b>	<b>Kimvic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31423</b>
<b>FMC Promotions, S.à r.l., Bridel</b> .....	<b>31417</b>	<b>Kimvic Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31423</b>
<b>Food Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31417</b>	<b>Klopp Gérard S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31439</b>
<b>Fu Hua, S.à r.l., Wasserbillig</b> .....	<b>31418</b>	<b>Koekken S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31440</b>
<b>Fun Investments, S.à r.l., Bridel</b> .....	<b>31417</b>	<b>Laert S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>31437</b>
<b>G.I.T.E.N., Groupe International des Technologies Naturelles S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31427</b>	<b>Larchmont Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31434</b>
<b>Gandalfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31418</b>	<b>Larchmont Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31435</b>
<b>Gandalfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31419</b>	<b>Liblo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31439</b>
<b>Garage de l'Est S.A., Junglinster</b> .....	<b>31420</b>	<b>R.S.S. S.A., Resource Shipping &amp; Shipmanagement S.A., Luxembourg</b> .....	<b>31421</b>

**EXMAR OFFSHORE LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. EURONAV OFFSHORE S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.505.

In the year two thousand, on the twenty-first of December.  
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EURONAV OFFSHORE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 65.505), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 6th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 725 of October 7th, 1998.

The meeting was opened at 2.15 p.m. with Mr Ludo Beersmans, directeur général EURONAV OFFSHORE S.A., residing in Anvers, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Changement of the company's name into EXMAR OFFSHORE LUX S.A.
2. Changement of the object of the company.
3. Dismissal of Mr Patrick De Bradandere and Mr Michael Steimler in their capacity as directors of the company.
4. Appointment of three directors.
5. Remodelling of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the company's name into EXMAR OFFSHORE LUX S.A. and to amend consequently article 1 of the articles of incorporation:

«**Art. 1.** The company («the Company») has the form of a public limited company (société anonyme). It shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The name of the Company is EXMAR OFFSHORE LUX S.A.»

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the object of the company and to subsequently amend article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The object of the company is the engineering, construction, purchase, sale, lease, conversion of any type of unit for the offshore market. These units could be, but are not limited to, Floating, Storage and Offloading vessel (FSO), Floating, Production, Storage and Offloading vessel (FPSO) as well for oil as for gas, drilling rigs, pipe or cable layers.»

*Third resolution*

The general meeting accepts the dismissal of Mr Patrick De Bradandere and Mr Michael Steimler in their capacity as directors of the company and grants discharge to them.

The general meeting fixes the number of directors at four and decides to appoint Mr Philippe Rogge, Mr Paul C. Young, Mr Nicolas Saverys as new directors.

The board of directors is thus established as follows:

- Mr Philippe Rogge, director, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Mr Paul C. Young, director, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Mr Nicolas Saverys, director, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Mr Leo Cappoen, director, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.

The mandates of the directors shall expire immediately after the general meeting of the shareholders in the year two thousand and four.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to proceed to a remodelling of the articles of incorporation, so that they shall read as follows:

### Section I- Form, Title, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Title.** The company («the Company») has the form of a public limited company (société anonyme). It is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The name of the Company is EXMAR OFFSHORE LUX S.A.

**Art. 2. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

Branches or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere by decision of the Board of Directors.

In the event of the Board of Directors considering that extraordinary events of a political, economic or social nature are jeopardising the normal functioning of the Company at its registered office or the easy communication with the registered office or between the registered office and other countries, or that such events are imminent, the Board may transfer the registered office temporarily abroad until the extraordinary events have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which shall continue to be governed by Luxembourg law despite such temporary transfer of the registered office. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested party by one of the Company's bodies or by one of the persons responsible for the day-to-day management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the company is the engineering, construction, purchase, sale, lease, conversion of any type of unit for the offshore market. These units could be, but are not limited to, Floating, Storage and Offloading vessel (FSO), Floating, Production, Storage and Offloading vessel (FPSO) as well for oil as for gas, drilling rigs, pipe or cable layers.

**Art. 4. Duration.** The Company is constituted for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time by decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending articles of association.

### Section II- Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital of the Company is fixed at forty thousand US dollars (40,000.- USD) represented by forty (40) shares with a nominal value of one thousand US dollars (1,000.- USD) per share.

All the shares have been paid up in full.

**Art. 6. Form of shares.** All the shares are and shall be issued solely in the form of registered shares.

All the shares issued shall be listed in the register of shareholders which shall be kept at the registered office; this register may be consulted by any shareholder. It shall contain the exact designation of each shareholder, its name and address and a note of the number of shares held, a note of the payments made on the shares and share transfers, with dates.

Each shareholder shall notify the Company by registered letter of his address and of any change of address. The Company shall be entitled to rely on the accuracy of the last address provided.

Ownership of the shares is evidenced by the inscription of the shareholders in the register of shareholders.

Shares may be transferred by means of a declaration of transfer recorded in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Shares may also be transferred according to the rules on the assignment of claims set out in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Likewise the Company may accept and include in the register of shareholders any transfer mentioned in any correspondence or other document establishing the consent of the transferor and the transferee.

The Company shall only recognise one owner per share. Where the ownership of one or more shares is undivided or disputed, the persons claiming rights in respect of the share(s) must designate a single agent to represent the share(s) in respect of the Company. Omission of such designation shall result in the exercise of all the rights attached to the share(s) being suspended. The same shall apply in the event of a dispute between an usufructuary and the bare owner, or between a debtor and a lienor.

Certificates reflecting the inscriptions in the register of shareholders shall be issued to shareholders. These share certificates shall be signed by two members of the Board of Directors. These signatures may be handwritten, printed or stamped on.

The Company may issue multiple share certificates.

**Art. 7. Increase and reduction in corporate capital.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced at any time, on one or more occasions, by decision of the general meeting of shareholders adopted according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by law for amending articles of association.

The new shares to be subscribed by making cash payments shall be offered preferentially to the existing shareholders in proportion to the amount of capital they hold. The Board of Directors shall determine the period during which preferential subscription rights may be exercised. This period may not be less than thirty days.

The foregoing notwithstanding, the general meeting of shareholders deliberating according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending the articles of association may limit or cancel the preferential subscription rights or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Repurchase of own shares.** The Company may repurchase its own shares.

The acquisition and holding of its own shares shall be effected in accordance with the terms of the law and on condition that all the shareholders are treated equally.

### Section III- Board of Directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors («the Board of Directors») comprising at least three members, who need not be shareholders in the Company («the Directors»).

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders; no reason need be given. Decisions to appoint or revoke directors shall be made by the general meeting of shareholders by a simple majority of the shareholders present or represented, without any quorum being required.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors further to death, resignation or any other cause, the remaining Directors shall be entitled to elect a new Director by majority vote to fill the vacant position until the next general meeting of shareholders to be held thereafter.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman («the Chairman»). It may also choose a secretary («the Secretary»), who does not need to be a Director, and who may be instructed to draw up minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meetings of shareholders, and entrusted with other administrative or other tasks as decided by the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman, but in his absence the Board of Directors, by a simple majority of those of its members present or represented, shall instruct another member of the Board to act as chairman pro tempore.

The Board of Directors shall meet when convened by the Chairman or by two members of the Board.

Written notice of all meetings of the Board of Directors shall be given to all Directors at least one week before the meeting is to be held, unless it is urgent (in which case the nature of the urgency must be mentioned in the letter convening the meeting) or with the agreement of all those entitled to attend the meeting. The letter convening the meeting shall indicate the place where the meeting is to be held and shall contain the agenda.

The requirement to send out a letter convening a meeting may be ignored if each Director gives assent in writing either in advance or subsequently by fax, telegram or telex.

No special letter convening the meeting shall be required for meetings of the Board of Directors held on a date and at a time and place determined in a resolution adopted previously by the Board of Directors.

Any Director may be represented at meetings of the Board of Directors by designating another member of the Board as his agent; this must be done in writing, by fax, telegram or telex. A Director may not represent more than one other Director.

The Board of Directors may only act or deliberate validly if at least the majority of its members are present or represented.

Decisions are made by the majority of votes of Directors present or represented at the meeting. In the event of a tied vote on a resolution at a meeting of the Board of Directors, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

A written decision made by circular means and signed by all the Directors shall be regular and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. A decision of this kind may be documented by one or more separate documents having the same content, each signed by one or more Directors. The date of such a decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors.** Minutes of all meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting. Proxies shall remain appended to the minutes.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman, by the Secretary, or by two Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors has the power to carry out any acts which may be necessary or useful for the achievement of the object of the Company, except those which are specifically reserved for the general meeting of shareholders by law.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate in a general or specific fashion the day-to-day management of the Company, as well as the representation of the Company as regards such management, to one or more members of the Board, directors, authorised agents, employees or other agents, who need not be shareholders of the Company or may confer special powers or terms of reference or permanent or temporary functions on persons or agents of its choice.

Delegation of day-to-day management to a member of the Board shall be subject to prior authorisation from the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may, whenever it sees fit, create one or more committees made up of members of the Board and/or third parties to whom it may delegate such powers and roles as it may deem appropriate, remaining nevertheless within the limit of statutory requirements.

**Art. 14. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that one or more Directors or authorised agents of the Company have a personal interest therein, or are a director, partner, authorised agent or employee thereof. Unless provided for to the contrary below, a Director or authorised agent of the Company who also acts in the capacity as a director, partner, authorised agent or employee of another company or firm with which the Company is to sign a contract or enter into business relations in any other way shall not be automatically prevented from giving his opinion or voting or acting in respect of any operation concerning such a contract or operation on the grounds of such a connection with the company or firm.

The foregoing notwithstanding, in the event of a Director having an interest opposed to that of the Company in an operation subject to the approval of the Board of Directors, he shall advise the Board of Directors of this and have the declaration mentioned in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations or cast a vote as regards this operation. The operation and the opposing interest of the Director shall be brought to the attention of the next general meeting of shareholders thereafter before the meeting votes on other resolutions.

The Company shall compensate Directors or authorised agents and their successors, testamentary, executors and property, managers for any reasonable expenses they may incur as a result of their appearance as defendants in legal actions, court cases or legal proceedings brought against them because of their current or former activities as Director or authorised agent of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and as a result of this they are not entitled to compensation, except in cases where they are declared guilty of gross negligence or of having failed in their duties towards the Company; in the event of a transactional arrangement, such compensation shall only cover the subjects matter of the transactional arrangement and even then only if the Company is informed by its legal adviser that the person to be paid compensation has not failed in his duties towards the Company. The foregoing right to compensation does not exclude other rights of the aforementioned persons to which they may claim entitlement.

**Art. 15. Company representation.** In respect of third parties, the Company shall be validly committed by the joint signatures of two Directors, or by the individual signature of the person to whom day-to-day management of the Company has been delegated in the context of such day-to-day management, or by the joint signature or by the individual signature of any person to whom such power of signature has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Auditors.** The Company's operations shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years, and they shall remain in office until their successors have been elected. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders, without any reason needing to be given.

#### **Section IV- General meeting of shareholders**

**Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company.

Meetings shall have all the powers which are reserved for them by law.

**Art. 18. Annual general meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place to be indicated in the notice convening the meeting on the second Thursday of April at 9.30 a.m. each year.

Should this day fall on a legal holiday, the meeting shall be held on the next working day thereafter.

**Art. 19. Other general meetings of shareholders.** The Board of Directors as well as the auditor(s) shall be entitled to convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened in such a way as to be held within a period of one month if shareholders representing at least one-fifth of the corporate's capital so request in writing, indicating the agenda for the meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg whenever circumstances of force majeure occur; this shall be at the sole discretion of the Board of Directors.

**Art. 20. Notices convening meetings.** General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or by the auditor(s) in compliance with the conditions set out by law and by the present articles of association. Letters convening a meeting shall contain the agenda of the general meeting of shareholders and shall be sent to the shareholder's address indicated in the register of shareholders or to the address notified to the Company by the shareholder by registered letter.

In the event of all the shareholders being present or represented and declaring that they have had knowledge of the agenda for the meeting, the latter may be held without being convened in advance.

**Art. 21. Bureau.** General meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman, but in his absence the general meeting of shareholders, by simple majority of the shareholders present or represented, shall instruct another Director or any other person to act as chairman pro tempore.

The chairman of the general meeting of shareholders shall designate a secretary responsible for drawing up the minutes of the meeting, and the general meeting of shareholders shall designate a scrutineer by simple majority of the shareholders present or represented.

The chairman of the general meeting, the secretary designated by him and the scrutineer designated by the general meeting of shareholders shall together constitute the bureau of the meeting («the Bureau»).

**Art. 22. Voting.** Each share shall give entitlement to one vote at any general meeting of shareholders.

Each shareholder may take part in general meetings by designating a proxy in writing, by fax, telegram or telex; this proxy need not be a shareholder in the Company.

The Board of Directors may decide any other conditions to be fulfilled for entitlement to take part in general meetings.

Unless otherwise provided for by law or the present articles of association, decisions shall be taken by a simple majority, whatever the number of shares present or represented at the meeting.

**Art. 23. Amendments to the articles of association.** The general meeting of shareholders may only validly amend the present articles of association if at least half of the capital is represented at that general meeting of shareholders and if the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, as appropriate, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not fulfilled, a further meeting may be convened in the form stipulated in the articles of association. This letter convening the meeting shall reproduce the agenda, indicating the date and the outcome of the previous meeting. The second meeting shall deliberate validly whatever proportion of the Company capital is represented. In order to be valid, resolutions adopted at either of these meetings must have the support of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

**Art. 24. Minutes of general meetings of shareholders.** The secretary designated by the chairman of the general meeting of shareholders in compliance with the provisions of the present articles of association shall be instructed to draw up the minutes of the meeting; these shall be signed by the members of the Bureau.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman or by two Directors.

#### **Section V- Financial year, Distribution of profits**

**Art. 25. Financial year, Annual accounts.** The Company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

The Board of Directors shall prepare the annual accounts in accordance with the provisions of Luxembourg law and accounting practices.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five per cent (5%) shall be deducted from the Company's net profits for the creation of a statutory reserve. This deduction shall cease to be compulsory when, and for as long as, the statutory reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's capital.

The general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the balance of annual net profits. It may decide to pay all or part of the balance into a reserve or provisional account, to carry it forward, or to distribute it among the shareholders as dividend.

The Board of Directors may effect advance payments of dividends in accordance with the statutory conditions. It shall determine the amount and the date of making such advance payments.

#### **Section VI- Winding up, Liquidation**

**Art. 27. Loss of capital.** In the event of the loss of half the Company's capital, the Directors shall convene a general meeting of shareholders to be held within a period of time not exceeding two months counting from the date on which the loss was or should have been noted by them; the general meeting of shareholders shall deliberate on the possible winding up of the Company under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association.

The same rules shall be observed where the loss amounts to three-quarters of the Company's capital, but in this case the Company shall be wound up if this is approved by at least one-quarter of the votes cast at the meeting.

**Art. 28. Winding up, Liquidation.** The Company may be wound up at any time by a decision of the general meeting of shareholders deliberating under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association, unless provided for otherwise by law.

In the event of the Company being wound up, liquidation shall be effected by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their emoluments. If no appointment is made, liquidation shall be carried out by the Board of Directors in office at the time, acting in its capacity as liquidation committee, and if no powers have been determined for the liquidator(s) the Board shall have the widest possible powers conferred by law for this purpose.

The general meeting of shareholders shall, as appropriate, determine the emoluments to be paid to the liquidators.

**Art. 29. Distribution.** Without prejudice to the rights of preferential creditors and mortgagees, the liquidator(s) shall pay all the Company's debts proportionately, whether they are due or not, less discount in the latter case.

After the payment or deposit of the amounts necessary to pay off the Company's debts, the liquidator(s) shall distribute to the shareholders such sums or securities which may form equal shares for distribution; he/they shall hand over the goods which should have been kept for sharing out.

**Art. 30. Liquidation meetings.** Each year the results of the liquidation shall be submitted to the general meeting of the Company, with an indication of the causes preventing completion of the liquidation.

Once the liquidation has been completed, the liquidator(s) shall report to the general meeting of shareholders on the use made of the Company's assets and shall submit the accounts and supporting documents. The meeting shall appoint one or more auditors to examine these documents and set the date for a further meeting at which a decision shall be made on the management by the liquidator(s), according to the report by the auditor(s).

Completion of the liquidation shall be published, together with the balance sheet.

#### **Section VII- Applicable law**

**Art. 31. Applicable law.** All matters not covered by the present articles of association shall be settled in accordance with the Commercial Companies Act (as amended) of 10 August 1915.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURONAV OFFSHORE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.505, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 725 du 7 octobre 1998.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, directeur général EURONAV OFFSHORE S.A., demeurant à Anvers,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en EXMAR OFFSHORE LUX S.A.
2. Changement de l'objet social.
3. Démission de Messieurs Patrick De Brabandere et Michael Steimler de leur qualité d'administrateurs de la société.
4. Nomination d'administrateurs.
5. Refonte complète des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en EXMAR OFFSHORE LUX S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société (la «Société») a la forme d'une société anonyme. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société a pour dénomination EXMAR OFFSHORE LUX S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'engineering, la construction, l'achat, la vente, le leasing, la conversion de tout type de vaisseaux pour le marché offshore. Ces vaisseaux sont notamment, mais sans que l'énumération qui suit soit limitative, des «FSO (Floating, Storage and Offloading vessel)», des «FPSO (Floating, Production, Storage and Offloading vessel)» tant pour le pétrole que pour le gaz, des plates-formes de forage, des navires poseurs de pipelines et des câbles sous-marins.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Patrick De Brabandere et Michael Steimler de leur poste d'administrateurs et leur donne décharge.

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à quatre et décide de nommer Messieurs Philippe Rogge, Paul C. Young et Nicolas Saverys comme nouveaux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose donc des membres suivants:

- Monsieur Philippe Rogge, administrateur de sociétés, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Monsieur Paul C. Young, administrateur de sociétés, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Monsieur Nicolas Saverys, administrateur de sociétés, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.
- Monsieur Leo Cappoen, administrateur de sociétés, B-2000 Anvers, de Gerlachekaai, 20.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de l'an deux mille quatre.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts.

**Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** La société (la «Société») a la forme d'une société anonyme. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société a pour dénomination EXMAR OFFSHORE LUX S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'engineering, la construction, l'achat, la vente, le leasing, la conversion de tout type de vaisseaux pour le marché offshore. Ces vaisseaux sont notamment, mais sans que l'énumération qui suit soit limitative, des «FSO (Floating, Storage and Offloading vessel)», des «FPSO (Floating, Production, Storage and Offloading vessel)» tant pour le pétrole que pour le gaz, des plates-formes de forage, des navires poseurs de pipe lines et des câbles sous-marins.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

### Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille US Dollars (40.000,- USD), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

**Art. 6. Forme des Actions.** Toutes les actions sont et seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège social et dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire notamment son nom et son adresse ainsi que l'indication du nombre des actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués sur ses actions et les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s). Il en sera de même en cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. Ces certificats d'actions seront signés par deux membres du Conseil d'Administration. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment, en une ou en plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autorisé le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les termes de la loi et à condition que tous les actionnaires soient traités d'une manière égalitaire.

### Chapitre III.- Conseil d'Administration, Réviseur d'Entreprises

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée gé-

nérale, avec ou sans motif. Les décisions de nomination et de révocation de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés sans condition de quorum.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur suite à un décès, une démission ou autrement, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un nouvel Administrateur pour occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui peut être chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires ainsi que d'autres tâches administratives ou autres telles que décidées par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président, mais en son absence, le Conseil d'Administration chargera à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, un autre Administrateur de la présidence pro tempore.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence (auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans l'avis de convocation) ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, soit antérieurement, soit postérieurement, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un seul Administrateur.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Une décision écrite prise par voie circulaire et signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux Administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuelle la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut créer en temps utile un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de tierces personnes au(x)quel(s) il peut déléguer les pouvoirs et rôles qu'il juge appropriés, mais toujours dans la limite de ce qui est conforme à la loi.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, il en avise le Conseil d'Administration et fait mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet

de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt opposé de l'Administrateur sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote de cette assemblée sur d'autres résolutions.

La Société indemniserait tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année, à neuf heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ainsi que le ou les réviseurs d'entreprises sont en droit de convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans un délai d'un mois, si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Convocations.** Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les réviseurs d'entreprises conformément aux conditions fixées par la loi et par les présents statuts. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale et sera envoyée à l'adresse des actionnaires indiquée dans le registre des actionnaires ou à celle que l'actionnaire a notifié à la Société par lettre recommandée.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Bureau.** Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le Président, mais en son absence, l'assemblée générale des actionnaires chargera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un autre Administrateur ou une autre personne de la présidence pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée et l'assemblée générale des actionnaires désigne, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un scrutateur.

Le président de l'assemblée générale, le secrétaire désigné par lui et le scrutateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires constituent ensemble le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

**Art. 22. Vote.** Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentés ou représentés à l'assemblée.

**Art. 23. Modifications des statuts.** L'assemblée générale des actionnaires ne peut valablement modifier les présents statuts que si la moitié au moins du capital est représentée à l'assemblée générale des actionnaires en question et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être

convoquée dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.** Le secrétaire désigné par le président de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts est chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée qui sera signé par les membres du Bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux Administrateurs.

#### Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 25. Année sociale, Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 26. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Perte du capital.** En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs convoquent, de façon qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts sur la dissolution éventuelle de la société.

Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts du capital social, mais en ce cas la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

**Art. 28. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut de nomination, la liquidation s'opère par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation et à défaut de détermination des pouvoirs du ou des liquidateur(s), il(s) dispose(nt) à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le cas échéant, les émoluments des liquidateurs.

**Art. 29. Répartition.** Le(s) liquidateur(s), sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, paie(nt) toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte pour celles-ci.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le(s) liquidateur(s) distribue(nt) aux actionnaires les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales; ils leur remet(tent) les biens qui auraient dû être conservés pour être partagés.

**Art. 30. Assemblées de liquidation.** Chaque année, les résultats de la liquidation sont soumis à l'assemblée générale de la société, avec l'indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée.

Lorsque la liquidation sera terminée, le(s) liquidateur(s) fait (font) un rapport à l'assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales et soumet(tent) les comptes et pièces à l'appui. L'assemblée nomme un ou plusieurs commissaires pour examiner ces documents et fixe une nouvelle réunion dans laquelle il sera statué, après le rapport du ou des commissaires, sur la gestion des liquidateurs.

La clôture de la liquidation sera publiée ensemble avec le bilan.

#### Chapitre VII.- Loi applicable

**Art. 31. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

F. Baden.

(06741/200/632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**EXMAR OFFSHORE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(06747/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 8 décembre 2000, enregistré à Capellen en date du 14 décembre 2000:

Que l'assemblée a décidé d'élargir l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de travaux de plâtrier, de façadier et de carreleur, l'installation de faux-plafonds et cloisons, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Que l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Ido Stafenutti, carreleur, demeurant à L-3222 Bettembourg, Z. I. route de Dudelange, gérant technique en ce qui concerne la branche carreleur de la société.

Que l'assemblée a décidé que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses trois gérants.

Capellen, le 10 janvier 2001.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(06743/203/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**EUROPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(06744/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FARES FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

\* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(06749/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**EUROWATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(06746/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FARES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.230.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

\* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06750/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FACI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.821.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FACI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.821, constituée originellement en Italie suivant acte notarié en date du 10 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 458 du 15 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

F. Baden.

(06748/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FASANENHOF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.354.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une décision circulaire du conseil d'administration du 28 novembre 2000 que le siège social de la société a été transféré au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06751/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FIBIME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an deux mille un, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIBIME HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 758 du 20 octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Carmen Mangen, employée privée, demeurant à Hivange.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les deux cents (200) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Unités de Compte Européennes (200.000,- ECU) à six cent mille euros (600.000,- EUR), par l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

b) Souscription des quatre cents (400) actions nouvelles comme suit:

- deux cents (200) actions par la société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Mémorial Square, P.O. Box 556 en pleine propriété;

- deux cents (200) actions par la société ENTREPRISE BELLE VUE, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town en pleine propriété.

c) Modification de la première phrase du sixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Unités de Compte Européennes (200.000,- ECU) à six cent mille euros (600.000,- EUR), par l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

*Souscription - Libération*

- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire deux cents (200) actions nouvelles sans valeur nominale.

- La société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire deux cents (200) actions nouvelle sans valeur nominale.

Toutes les nouvelles actions souscrites ont été entièrement libérées par des paiements en espèces, de sorte que le montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

Suite aux deux résolutions précédentes, le premier paragraphe et le sixième paragraphe, première phrase, de l'article 5 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Premier paragraphe.**

«Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions sans valeur nominale.»

**Sixième paragraphe, première phrase.**

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représentant le capital augmenté, équivalent à seize millions cent trente-cinq mille neuf cent soixante mille francs luxembourgeois (16.135.960,- LUF).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux cent quinze mille francs luxembourgeois (215.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Rentmeister, Braune, Mangen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 janvier 2001, vol. 420, fol. 76, case 3. – Reçu 161.360 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 2001.

A. Weber.

(06758/236/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.214.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(06752/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2000*

\* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

\* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

\* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06753/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FIGED, Société Anonyme,  
(anc. FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 8.443.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT en abrégé FIGED, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 8.443, constituée suivant acte notarié en date du 19 mars 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 51 du 2 avril 1969 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil, numéro du 426 du 31 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination en FIGED.

2) Modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'assistance administrative, comptable et fiscale de toutes entreprises situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute exploitation d'intelligence humaine.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans

toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que dans ce dernier cas l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.»

3) Modifications subséquentes des articles 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

4) Démission et nomination du commissaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentés les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FIGED et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société luxembourgeoise, sous la forme d'une société anonyme. Elle existe sous la dénomination de FIGED.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la gestion et l'assistance administrative, comptable et fiscale de toutes entreprises situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute exploitation d'intelligence humaine.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que dans ce dernier cas l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Lamesch en sa qualité de commissaire de la société et lui donne décharge.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Jacques Bordet, employé privé, demeurant à L-5762 Hassel, 27, rue de Syren.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Tordoor, T. Dahm, D. Grandjean, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

F. Baden.

(06759/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FIGED, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(06760/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 21.842.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une décision circulaire du conseil d'administration du 28 novembre 2000 que le siège social de la société a été transféré au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06754/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FinAligrup, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.486.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 octobre 2000, que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

FinAligrup, S.à r.l.

P. Bouchoms

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06761/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FERROLIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R. C. Luxembourg B 13.473.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(06757/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FERROLIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R. C. Luxembourg B 13.473.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2000*

ad 1) L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Pierre Peters, demeurant à L-3770 Tétange, commissaire de la société en remplacement de Monsieur Patrick Tanson, commissaire démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Pierre Peters prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2005 statuant sur l'exercice 2004.

ad 2) L'Assemblée générale décide de réorganiser le Conseil d'administration. A partir de ce jour, le Conseil d'administration sera composé de Messieurs Pierre Reiter, demeurant à L-1898 Kockelscheuer; Laurent David, demeurant à L-1527 Luxembourg; Jean-Claude Lecomte, demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette et Patrick Tanson, demeurant à L-7349 Heisdorf.

Les mandats de ces Messieurs viendront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2005 statuant sur l'exercice 2004.

ad 3) L'Assemblée générale constate qu'à ce jour, la perte représente plus de la moitié du capital social. Elle décide néanmoins de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

P. Tanson / P. Reiter

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06756/571/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FERROLIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.473.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2000*

ad 5) Transfert du siège social

Le Conseil, à l'unanimité décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin vers l'avenue de la Liberté.

A partir de ce jour, 1<sup>er</sup> décembre 2000, l'adresse du siège social de la société sera 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

P. Tanson / P. Reiter

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06755/571/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FINREAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. FINREAL S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 51.022.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINREAL S.A., R. C. B N° 51.022, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 374 du 8 août 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 302 du 29 avril 1999.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Habay, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze millions (12.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en FINREAL HOLDING S.A. et modification afférente du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Adoption d'une durée illimitée et modification afférente du quatrième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à 297.472,22 euros, divisé en 12.000 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de 2.527,78 euros, pour le porter à 300.000,- euros par la création et l'émission de 102 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription des 102 actions nouvelles ainsi créées par ROSEVARA LIMITED et libération en espèces.

5. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- euros avec diminution correspondante du nombre d'actions.

6. Fixation du capital autorisé à 1.250.000,- euros divisé en 50.000 actions de 25,- euros avec renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'émettre des actions supplémentaires dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial.

#### 7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de FINREAL S.A. en FINREAL HOLDING S.A.  
En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FINREAL HOLDING S.A.»

##### *Deuxième résolution*

La durée de la société est changée d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans en une durée illimitée.  
En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 4.** La durée de la Société est illimitée.»

##### *Troisième résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1,- euro, de sorte que ledit capital social est fixé à 297.472,22 euros, divisé en 12.000 actions sans désignation de valeur nominale.

##### *Quatrième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 2.527,78 euros pour le porter de 297.472,22 euros à 300.000,- euros par la création et l'émission de 102 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, préqualifiée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 13 décembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Les nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été intégralement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

##### *Quatrième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 12.102 à 12.000 actions d'une valeur nominale de 25,- euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 12.000 actions précitées au pro rata des participations respectives de tous les actionnaires.

##### *Cinquième résolution*

Le capital autorisé est fixé à 1.250.000,- euros, divisé en 50.000 actions de 25,- euros chacune, et le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale extraordinaire au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

##### *Sixième résolution*

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent l'article 3, alinéas 1<sup>er</sup> et 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trois cent mille (300.000,-) euros (EUR), divisé en douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. Alinéa 4.** Le capital social de la Société pourra être porté de son montant actuel à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) euros (EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

##### *Evaluation*

A toutes fins utiles la présente augmentation de capital est évaluée à cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, N. Habay, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 91, case 1. – Reçu 1.020 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

M. Weinandy.

(06763/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FINREAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. FINREAL S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 51.022.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1733 du 22 décembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(06764/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FIORSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.212.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2001, vol. 267, fol. 35, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(06765/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 27.938.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS S.A., R. C. Numéro B 27.938 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 6 juillet 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 7 mars 1996.

La séance est ouverte à dix-sept heures vingt sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 15.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A.
2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.
3. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de soixante-deux euros et trente-huit cents (EUR 62,38) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-huit mille trente-sept euros et soixante-

deux cents (EUR 378.037,62) représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions sans valeur nominale à trois cent soixante-dix-huit mille cent euros (EUR 378.100,-) sans émission d'actions nouvelles.

4. Fixation du montant du capital autorisé.
5. Révocation du mandat de l'administrateur-délégué.
6. Refonte des statuts.
7. Nomination de deux administrateurs supplémentaires.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la société est changée en FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trois cent soixante-dix-huit mille trente-sept euros et soixante-deux cents (EUR 378.037,62).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de soixante-deux euros et trente-huit cents (EUR 62,38) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix-huit mille trente-sept euros et soixante-deux cents (EUR 378.037,62), représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions sans valeur nominale à trois cent soixante-dix-huit mille cent euros (EUR 378.100,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de soixante-deux euros et trente-huit cents (EUR 62,38) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Emilio Pietra dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société, lequel conserve son mandat d'administrateur de la Société.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIPA, FINANCEMENT ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix-huit mille cent euros (EUR 378.100,-) divisé en quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 décembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 16 avril à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs supplémentaires:

- Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

dont les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à deux mille cinq cent seize francs luxembourgeois (LUF 2.516,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

J. Elvinger.

(06766/230/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FIVECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.638.

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIVECOM S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 531 du 10 juillet 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Mazzoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Florence Calamari, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante (60) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 4 des statuts;

2.- Modification de l'article 5 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article quatre des statuts en y ajoutant in fine l'alinéa suivant:

«Si par suite de démission ou pour toute autre raison, venait à manquer la moitié des membres du conseil d'administration (si leur nombre est pair) ou plus de la moitié (si leur nombre est impair), l'ensemble du conseil d'administration serait automatiquement considéré comme démissionnaire, et une assemblée générale devrait immédiatement être convoquée en vue de la nomination d'un nouveau conseil d'administration.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq des statuts en y ajoutant in fine les alinéas suivants:

«La convocation de chaque membre du conseil d'administration sera faite par le Président ou par l'Administrateur-Délégué par lettre recommandée ou par télégramme ou fax, envoyé au moins trois jours avant la réunion, ou bien en cas d'urgence par télégramme ou fax envoyé au moins un jour avant la date fixée pour la séance.

La réunion du conseil d'administration pourra se tenir par téléconférence ou vidéoconférence à la condition que tous les participants puissent être identifiés et qu'ils aient consentis à suivre la discussion et d'intervenir, en temps réel, sur les développements des arguments exposés; si ces conditions sont réunies, le conseil d'administration sera considéré comme tenu à l'endroit où se trouve le Président, qui procédera à la rédaction et à la signature du procès-verbal.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Mazzone, A. Di Roberto, F. Calamari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2000, vol. 855, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06767/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FIVECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06768/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FMC PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.032.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(06769/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.062.

La réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 septembre 2000 a décidé le transfert de siège social du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06772/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**FUN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(06777/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**F.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.516.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 août 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

\* Madame Giuseppina Po, avocate, demeurant à Castelnuovo Rangone (MO), Italie;

\* Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

\* Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS. S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi / A. Belardi

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06773/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**FU HUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.246.

Constituée par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1996, acte publié au Mémorial C numéro 284 du 11 juin 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FU HUA, S.à r.l.

Signature

(06776/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GANDALFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GANDALFIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.236.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GANDALFIN HOLDING S.A., R. C. Numéro B 67.236 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 8 février 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 19 janvier 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures dix sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent une (401) actions ordinaires de type A avec droit de vote et les trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions privilégiées de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est

régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en GANDALFIN S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1.11.2000 et modification afférente de l'article 2 des statuts.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de GANDALFIN HOLDING S.A. en GANDALFIN S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GANDALFIN S.A.»

*Deuxième résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1.11.2000.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

*Troisième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 1<sup>er</sup> mardi du mois de juillet à 13.00 heures au 14 avril à 9.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 14 avril à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures vingt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

J. Elvinger.

(06778/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GANDALFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GANDALFIN HOLDING S.A.).**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.236.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1776 du 28 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(06779/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GARAGE DE L'EST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.  
R. C. Luxembourg B 30.698.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 novembre 2000*

**Point 5 EURO**

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée de ce 6 novembre 2000 ayant été mentionnés sur la liste de présence laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour, sans égard à la représentation du capital social.

Les convocations pour la présente assemblée ont été faites conformément à l'article 2 de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité:

5.1. de convertir le capital social du GARAGE DE L'EST actuellement exprimé en LUF en EUROS.

5.2. d'augmenter le capital social de 13.286,101354 euros pour le porter de son montant actuel de 386.718,898646 euros à 400.000,- euros par prélèvement sur le résultat de l'exercice 1999.

5.3. d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

5.4. d'adapter l'article 3 des statuts coordonnés du 25 septembre 1996 pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- ) divisé en mille cinq cent soixante (1.560) actions de deux cent cinquante-six, 410256410 (256,410256410) euros chacune.

*Le Bureau de l'Assemblée*

E.Schneiders, Président du Conseil d'Administration

Ph. Brouet, Secrétaire

A.Nilles, Scrutateur

J.M. Bauler, Scrutateur.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06780/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GIANFI 911 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.174.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gianfranco Riorda, demeurant à Fossano en Italie;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

GIANFI 911 HOLDING S.A.

R. Szymanski / S. Vandì

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06786/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**R.S.S. S.A., RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. GARUDA HODLING S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

L'an deux mille un, le neuf janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GARUDA HOLDING S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 483 du 25 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Neil Medlyn, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Braune, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de GARUDA HOLDING S.A. en RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., en abrégé R.S.S. S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, premier paragraphe, des statuts de la société.

2) Modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes activités de conseil ainsi que toutes activités, opérations et transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'exploitation et le développement.»

3) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Après cette conversion, le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Les treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouvent dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

4) Modification de l'article 3 des statuts de la société suite aux augmentations et conversions du capital social.

5) Modification de l'article 6, dernier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Pour toutes opérations bancaires, la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou les signatures conjointes de deux administrateurs sont requises.»

6) Modification de l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.»

7) Modification de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

8) Ratification et endossement pour le compte de la société, conformément à l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de tous les contrats conclus par Monsieur Neil Medlyn pour la société RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT, S.à r.l. (en formation) et décharge à Monsieur Neil Medlyn de toutes responsabilités y relatives, la société reprenant à son compte toutes les obligations contenues dans tous les contrats.

9) Décision que la société est opérationnelle sous la licence CAM/EZ/8689 délivrée initialement par le Ministère des Transports pour RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT, S.à r.l. (en formation), actuellement connue sous le nom de RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT S.A., en abrégé R.S.S. S.A.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de GARUDA HOLDING S.A. en RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., en abrégé R.S.S. S.A. et de modifier l'article 1<sup>er</sup>, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., en abrégé R.S.S. S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes activités de conseil ainsi que toutes activités, opérations et transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'exploitation et le développement.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Après cette conversion, le capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Les treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouvent dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Suite aux augmentations et conversion du capital social, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6, dernier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Pour toutes opérations bancaires, la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou les signatures conjointes de deux administrateurs sont requises.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de ratifier et d'endosser pour le compte de la société, conformément à l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tous les contrats conclus par Monsieur Neil Medlyn pour la société RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT, S.à r.l. (en formation) et donne décharge à Monsieur Neil Medlyn de toutes responsabilités y relatives, la société reprenant à son compte toutes les obligations contenues dans tous les contrats.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide qu'elle est opérationnelle sous la licence CAM/EZ/8689 délivrée initialement par le Ministère des Transports pour RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT, S.à r.l. (en formation), actuellement connue sous le nom de RESOURCE SHIPPING AND SHIPMANAGEMENT S.A., en abrégé R.S.S. S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Medlyn, Rentmeister, Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2001, vol. 420, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 2001.

A. Weber.

(06781/236/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GENSUR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 69.796.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 10 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de GENSUR MANAGEMENT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06783/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**KIMVIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.508.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signatures.

(06815/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**KIMVIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.508.

—  
L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue en date du 15 septembre 2000 a décidé:

- de nommer M. Christian Billon, demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,  
- de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06814/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. GENERAL PACIFIC CORPORATION S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 14.426.

—  
L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GENERAL PACIFIC CORPORATION S.A., R. C. Numéro B 14.426 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Etienne Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 12 du 15 janvier 1977.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 20 février 1991.

La séance est ouverte à dix-huit heures vingt sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A.
2. Changement de la durée de la société d'une durée de trente ans en une durée illimitée.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.
4. Refonte complète des statuts.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la société est changée en GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

La durée de la société est changée d'une durée de trente ans en une durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 décembre à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

J. Elvinger.

(06782/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GIADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 12 janvier 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 15 janvier 2001, vol. 855, fol. 90, case 7:

L'assemblée générale a décidé de révoquer la société SICCIF S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, de sa fonction d'administrateur, sans lui accorder décharge.

L'assemblée générale a décidé d'appeler la société MAGELLAN CONSULTING INC., avec siège social à Panama City, République du Panama, à la fonction d'administrateur pour terminer le mandat de l'administrateur révoqué.

Differdange, le 16 janvier 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

*Le notaire*

(06785/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.273.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 74.273,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C 2000, page 17697.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 34989.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mademoiselle Noelle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.715.570,- (sept millions sept cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros) pour compenser des pertes constatées au 30 novembre 2000, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 7.715.570,- (sept millions sept cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros), à souscrire par les anciens actionnaires au pro rata des actions détenues, et à libérer entièrement en espèces.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.715.570,- (sept millions sept cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros), pour compenser des pertes constatées au 30 novembre 2000, et décide ensuite d'augmenter le capital du même montant de EUR 7.715.570,- (sept millions sept cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste, au pro rata des actions détenues, et libérée entièrement par un versement en espèces de EUR 7.715.570,- (sept millions sept cent quinze mille cinq cent soixante-dix euros), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La preuve de l'existence des pertes constatées a été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan intermédiaire au 30 novembre 2000 ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes.

Suite à la présente réduction-augmentation de capital, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à LUF 175.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Piccione, J.-P. Saddi, S. Capuzzo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 75, case 10. – Reçu 3.112.453 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2001.

J. Delvaux.

(06784/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**G.I.T.E.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.153.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

*Seule et unique décision*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

G.I.T.E.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIE NATURELLES

N. Bonini / L. Bonini / M. Montanari

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(06787/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GLINFLY INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. GLINFLY INVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.736.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1740 du 22 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(06789/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**HUMACS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5885 Hesperange/Howald, 237, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 68.294.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN & ASSOCIES

(06803/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GLOBAL CAPITAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.874.

—  
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 17 juillet 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de Commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour GLOBAL CAPITAL CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06790/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GCS, GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 78.388.

—  
*Extraits des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 janvier 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de GLOBAL CARE SOLUTIONS (GCS) S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et ce avec effet rétroactif au 27 décembre 2000, et de lui accorder pleine et entière décharge.
- De nommer Monsieur Chartchai Lisahapanya demeurant à Bangkok, Thaïlande comme administrateur de la société, et ce avec effet rétroactif au 27 décembre 2000.

La fonction des administrateurs expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir en l'an 2006.

Luxembourg, le 12 janvier 2001

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06791/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GOETHESTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 17.556.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une décision circulaire du Conseil d'Administration du 28 novembre 2000 que le siège social de la société a été transféré au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06793/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**IMMOBILIERE TOP-INVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.452.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN & ASSOCIES

(06806/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.086.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de Commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

*Pour GLOBAL HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06792/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 20.627.

L'an deux mille, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constitué par acte du notaire Frank Baden en date du 11 juillet 1983, publié au Mémorial C, n° 237 du 22 septembre 1983. Les statuts furent modifiés par la suite par actes du même notaire en date du 20 février 1984, publié au Mémorial C, n° 85 du 27 mars 1984, en date du 25 mai 1984, publié au Mémorial C, n° 186 du 12 juillet 1984, en date du 6 juin 1985, publié au Mémorial C, n° 216 du 29 juillet 1985, en date du 24 janvier 1986, publié au Mémorial C, n° 97 du 17 avril 1986, en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 104 du 18 avril 1989, en date du 10 janvier 1989, publié au Mémorial C, n° 140 du 23 mai 1989, en date du 17 juillet 1990, publié au Mémorial C, n° 39 du 1<sup>er</sup> février 1991, en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C, n° 277 du 25 juin 1992 et par acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, n° 188 du 15 avril 1996.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Mademoiselle Alessandra Virgili, employée privée et Madame Mary Longo, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour procéder à une adaptation des statuts de la Société qui a été constituée le 11 juillet 1983, avant l'entrée en vigueur de plusieurs lois qui ont modernisé la loi fondamentale sur les sociétés commerciales ou d'autres qui ont transposé des directives européennes dans le droit national.

Monsieur le Président prie le bureau de constater que les actionnaires ont reçu par la convocation à cette assemblée générale une parfaite connaissance de l'ordre du jour comprenant les textes intégraux des modifications à apporter aux statuts de la Société acte en est donné par le notaire instrumentant.

Monsieur le Président, au vu des bilan et résultat de la Société prie ensuite l'assemblée de procéder à une réduction du capital souscrit à concurrence d'un montant de USD 9.929.400,- (neuf millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis).

Le notaire constate avoir reçu la preuve de l'existence d'une perte reportée aux bilans d'au moins de USD 9.929.470,- (neuf millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) sur base des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires et des certifications des commissaires aux comptes sur l'approbation des comptes arrêtés au 31.12.1999.

Monsieur le Président met aux votes les propositions de résolutions à l'ordre du jour et par des votes séparés l'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les décisions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de USD 9.929.400,- (neuf millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cents dollars des Etats-Unis) pour le ramener de son montant actuel de USD 11.453.700,- (onze millions quatre cent cinquante-trois mille sept cents dollars des Etats Unis d'Amérique) à un montant de USD 1.524.300,- (un million cinq cent vingt-quatre mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par absorption de pertes et annulation consécutive de 99.294 actions de capital à leur valeur nominale qui est de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) par action dans la proportion après suppression de 7,514 (sept,514) actions anciennes détenues pour 1 (une) action nouvelle.

Il est encore décidé que l'échange des anciens titres contre des titres nouveaux à la suite de la suppression se fait au siège de la Société par modifications afférentes aux inscriptions dans le registre des actionnaires nominatifs à la demande de l'actionnaire et par échange de nouveaux certificats attestant les inscriptions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société au montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars des Etats-Unis) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts sociaux aux articles ci-après désignés pour leur donner dorénavant la teneur suivante, étant précisé que les décisions prises aux première et deuxième résolutions qui précèdent sont à formuler et à intégrer ci-après dans leurs articles respectifs.

«**Art. 3.01.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.02. Elle peut être dissoute à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, convoquée et statuant selon les mêmes conditions comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.01.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires comme en matière de modification des statuts le siège social peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

4.02. Le siège peut même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou à la communication à partir de ce siège avec l'étranger ou lorsque de tels événements seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger, qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

4.03. En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

4.04. La Société peut, par décision de son conseil d'administration créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 5.** La Société a pour objet principal la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères notamment des entreprises qui développent leurs activités dans des domaines de l'achat et la vente, la fabrication artisanale ou industrielle de tous articles de bijouterie en métaux précieux ou semi-précieux ainsi que la récupération de tels métaux ou mitrailles à partir du traitement de matériaux susceptibles de les contenir. La Société peut encore exercer elle-même directement ces activités et la commercialisation des produits, soit à l'état brut soit à l'état fini. La Société peut en outre acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, comme elle peut acquérir des brevets et dessins artisanaux ou industriels, des marques de fabrique, droits de savoir-faire (know-how) et concéder des licences.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, et accessoirement à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut acquérir tous biens meubles et immeubles, les gérer et mettre en valeur, comme elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social principal.

Cet objet social comprend aussi comme il englobe la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ses propres opérations et celles des sociétés et autres entreprises dans lesquelles la Société a pris des participations ou tient d'autres intérêts.

Dans l'exercice de ses activités la Société n'est pas tenue de se soumettre ou de conformer son objet social aux limitations ou restrictions prévues dans la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives qui concernent les sociétés de participations financières dites Holdings 1929.

**Art. 6.01.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de de 1.524.300,- USD (un million cinq cent vingt-quatre mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 15.243 (quinze mille deux cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

6.02. Le capital souscrit a été entièrement libéré ainsi qu'il a été constaté par les notaires instrumentants aux actes qui ont concerné le capital social.

**Art. 7.01.** (abrogé, voy 6.02.-)

7.01. (ex. 7.02) Le capital autorisé est fixé à la somme 20.000.000,- (vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le reste de l'article reste inchangé.

**Art. 8.** Abrogation de l'article huit existant, qui est remplacé par les dispositions suivantes.

8.01. La Société est autorisée à racheter ses propres actions, en se conformant aux conditions, limites et restrictions prévues par la loi.

8.02. La Société est pareillement autorisée à procéder à l'amortissement de son capital, soit en une seule foi et en entier, soit partiellement ou par tranches, conformément aux termes de la loi et si toutes les conditions préliminaires se trouvent remplies.

Art. vingt, ancienne version est abrogée.

**Art. 20.** 20.01. L'institution des commissaires aux comptes est abrogée dès que la Société remplit les critères prévus par la loi pour que la révision des comptes de la Société soit soumise à un réviseur d'entreprises indépendant.

20.02. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises.

20.03. L'assemblée confie au conseil d'administration la mission de conclure le contrat de prestations de services avec les réviseurs ainsi choisis, pour la durée d'une année.

**Art. 21.** 04. est à abroger.

**Art. 22.** 01. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à onze heures du matin.

Sont invités aux assemblées générales de la Société les actionnaires et les obligataires, ces derniers n'ayant que voix consultative, à moins que la loi ou les statuts n'en disposent différemment.

De l'accord de tous les actionnaires et de tous les obligataires l'assemblée annuelle pour l'approbation des comptes et autres rapports annuels peut valablement se tenir à une date plus rapprochée, à la condition que les autres dispositions légales soient respectées.

Les autres alinéas de cet article restent inchangés.

**Art. 25.** 02 et 25.03 sont à abroger.

**Art. 27.** 01. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

27.02. Chaque année le trente et un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés et il faut dresser un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la Société avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la Société.

**Art. 28.** 03. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer, au cours des derniers six mois de l'exercice social, des acomptes sur dividendes futurs en se conformant aux termes de la loi.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, A. Virgili, M. Longo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

J. Elvinger.

(06794/230/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**GORI & ZUCCHI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.627.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1744 du 23 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(06795/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**IMPRIMERIE GERARD KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 71.669.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN & ASSOCIES

(06807/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**HAKON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.838.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de Commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour HAKON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06796/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HARAX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.051.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de Commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour HARAX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06797/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 novembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 15 juin 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté
- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, 12 janvier 2001

HOLDINGFIN S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 547, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06800/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HUTCH S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société HUTCH S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 158 du 13 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 387 du 10 octobre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société a actuellement un capital souscrit de quarante-huit millions de francs luxembourgeois (48.000.000,- LUF), représenté par quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) chacune.

II.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs de ce dernier.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et aux personnes intervenues dans le cadre du fonctionnement de la société.

4) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cent quatre-vingts (480) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 2000.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, P.O. Box 3186.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et aux personnes intervenues dans le cadre du fonctionnement de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant un délai de dix ans au siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte  
Signé: Rentmeister, Braune, Bettel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 janvier 2001, vol. 420, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 janvier 2001.

A. Weber.

(06805/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HASI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.886.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

**QUEEN'S HOLDINGS LLC**

aux fonctions de Commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

*Pour HASI INVEST S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06798/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 19.125.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 5 janvier 2001 que:

• Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

*Pour la société*

*Mandataires*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06799/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**LARCHMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 74.973.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LARCHMONT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.973, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 498 du 13 juillet 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucie Zepp, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 169.000,- EUR pour le porter de 31.000,- EUR à 200.000,- EUR par la création et l'émission de 1.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, à libérer moyennant incorporation de créances.

Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,-EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-neuf mille euros (169.000,- EUR) pour le porter de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR) par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Souscription et libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Hugues Salle Phelippes de la Marnierre, administrateur de sociétés, demeurant 39, Blakesley Avenue, London W5 2DN, représenté par Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 décembre 2000, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant incorporation de créances envers la société à concurrence de cent soixante-neuf mille euros (169.000,- EUR).

La preuve de l'existence desdites créances à concurrence d'un montant de cent soixante-neuf mille euros (169.000,- EUR) a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant un rapport établi en application de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par Monsieur Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, daté du 4 décembre 2000, lequel rapport, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

*«Conclusions*

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 169.000,- représentée par la susdite créance est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 169.000,- ou à la valeur nominale des 1.690 actions nouvelles de EUR 100,- chacune de la société LARCHMONT HOLDING S.A. à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 120.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, N. Thoma, L. Zepp, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 55, case 11. – Reçu 68.174 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

P. Frieders.

(06824/212/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**LARCHMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 74.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

P. Frieders.

(06825/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 49.686.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 mars 1995, acte publié au Mémorial C n° 317 du 11 juillet 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 366 du 9 juillet 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 660 du 17 septembre 1998, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2000, acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INFOTECHNIQUE S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(06808/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.733.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HUIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 25 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 368, du 21 mai 1999,

et transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial C, N° 845 du 17 novembre 2000, page 40.544.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 décembre 2000, en voie d'enregistrement et ensuite de dépôt au registre de commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabella Pandolfini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social est dûment représenté à la présente assemblée, qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet social l'acquisition, la détention et la gestion de participations ou d'autres avoirs, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929.

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante.

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet social l'acquisition, la détention et la gestion de participations ou d'autres avoirs, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Berti, I. Pandolfini, D. Audia, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2001.

J. Delvaux.

(06801/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**HUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.733.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2000, acté sous le n°957/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06802/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**LAERT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.351.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 13 avril 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Madame Rachel Szymansky, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

LAERT S.A.

S. Vandi / M. Cottella

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(06822/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 12 janvier 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 15 janvier 2001, vol. 855, fol. 90, case 8:

L'assemblée générale a décidé de révoquer la société SICCIF S.A. avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, sans lui accorder décharge.

L'assemblée générale a décidé d'appeler la société MAGELLAN CONSULTING INC, avec siège social à Panama City, République du Panama, à la fonction d'administrateur pour terminer le mandat de l'administrateur révoqué.

Differdange, le 16 janvier 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Notaire

(06811/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**KAR-TESS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 18.031.

Par décision du Conseil d'Administration du 3 novembre 2000, Monsieur George A. David, Lagos, Nigéria, est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Andrew A. David, décédé le 15 octobre 2000.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06813/783/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**HUNT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 65.928.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HUNT S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 65.928, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 792 du 29 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II) Que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

P. Frieders.

(06804/212/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**KLOPP GERARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 43.186.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN & ASSOCIES

(06816/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.675.

Le bilan et l'annexe au 31 janvier 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548 fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2001*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2000:

- Monsieur Sven Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Lidingö (Suède), Président et Administrateur-Délégué

- Madame Lisbet Blomdahl, administrateur de sociétés, demeurant à Coppet (Suisse), Administrateur-Délégué

- Monsieur Lennart Blomdahl, business manager, demeurant à Raleigh, North Carolina (U.S.A.).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature.

(06831/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**A.PART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.736.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Bergamaschi Sergio, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Pour A. PART S.A.*

*Société Anonyme*

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

*Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07055/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**AIDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 60.114.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(07063/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

---

**KOEKKEN S.A., Société Anonyme.**

**Capital souscrit: FRF 15.000.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.498.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé, en date du 5 octobre 2000, de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06817/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---